

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

Comité Syndical du 03 février 2022

Réunion du : 03 février 2022
Date de convocation : 17 janvier 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Déborah CLOSSET-KOPP	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Philippe GAYOT	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Sophie WAROT-LEMAIRE
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Guislain CAMBIER	Grégory LELONG
Monique HUON	Sylvie CLERC-CUVELIER	Didier VAN POUCKE
Valérie LETARD	Benoît WASCAT	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC-CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG, Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 03 février 2022

N°22 – 1086	Délibération Adoption du budget primitif	03 février 2022
N°22 – 1087	Délibération Convention Subvention COS	03 février 2022
N°22 – 1088	Délibération Modification des statuts	03 février 2022
N°22 – 1089	Délibération Tableau des effectifs	03 février 2022
N°22 – 1090	Délibération tableau des quotas	03 février 2022
N°22 – 1091	Délibération Modalités de mise en œuvre dématérialisation	03 février 2022
N°22 – 1092	Délibération Convention RECOLTE	03 février 2022
N°22 – 1093	Délibération convention Ville de HEM	03 février 2022

059080995

ESPACES NATURELS REGIONAUX

PREFECTURE DU NORD
10 FEV. 2022
ARRIVEE

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2022

Poste comptable de : Monsieur le Payeur Régional des Hauts de France

M-14

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028
+33 (0)3 20 12 89 12 / enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / contact@enrx.fr



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 510 698,03	2 510 698,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 510 698,03	2 510 698,03

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 510 698,03	2 510 698,03
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser 2021 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 090 160,44		727 057,74	727 057,74	727 057,74
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 656 345,81		1 740 440,29	1 740 440,29	1 740 440,29
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	125 500,00		43 200,00	43 200,00	43 200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	5 872 006,25		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03
66	Charges financières	5 000,00				
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 877 006,25		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	49 260,31				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	49 260,31				
	TOTAL	5 926 266,56		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 510 698,03
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser 2021 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	39 758,40		16 057,60	16 057,60	16 057,60
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	4 831 508,32		2 492 640,43	2 492 640,43	2 492 640,43
75	Autres produits de gestion courante			2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes de gestion courante	4 871 266,72		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 871 266,72		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	4 871 266,72		2 510 698,03	2 510 698,03	2 510 698,03

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 510 698,03
--	---------------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (1)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser (2021)(2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	390 693,62				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	430 693,62				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières	20 000,00				
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	20 000,00				
45...1	Total des opé pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	450 693,62				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	450 693,62				

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser (2021)(2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	49 260,31				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	49 260,31				
	TOTAL	49 260,31				

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	727 057,74		727 057,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 740 440,29		1 740 440,29
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	43 200,00		43 200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 510 698,03		2 510 698,03

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 510 698,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 057,60		16 057,60
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	2 492 640,43		2 492 640,43
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 510 698,03		2 510 698,03

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 510 698,03
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45.2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 090 160,44	727 057,74	727 057,74
60	Achats & variation des stocks	181 500,00	207 570,77	207 570,77
606	Achats non stockés de matières et fournitures	181 500,00	207 570,77	207 570,77
6061	Fournitures non stockables	13 000,00	10 750,00	10 750,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00		
60612	Énergie-Électricité	11 000,00	10 750,00	10 750,00
6062	Fournitures non stockées	51 500,00	39 000,00	39 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	40 000,00	35 000,00	35 000,00
60623	Alimentation	9 500,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	111 000,00	154 820,77	154 820,77
60632	Fournitures de petit équipement	106 000,00	154 820,77	154 820,77
60636	Vêtements de travail	5 000,00		
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 000,00	3 000,00
61	Services extérieurs	625 486,11	391 200,00	391 200,00
611	Contrats de prestations de services	40 407,47	50 000,00	50 000,00
613	Locations	171 961,68	150 600,00	150 600,00
6132	Locations immobilières	121 961,68	125 600,00	125 600,00
6135	Locations mobilières	50 000,00	25 000,00	25 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	500,00	500,00
615	Entretien et réparations	46 000,00	19 600,00	19 600,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	46 000,00	19 600,00	19 600,00
61551	Matériel roulant	40 000,00	19 000,00	19 000,00
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00	600,00	600,00
616	Primes d'assurance	26 500,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	26 500,00	20 000,00	20 000,00
618	Divers	334 616,96	150 500,00	150 500,00
6182	Documentation générale et technique	10 300,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	9 600,00		
6188	Autres frais divers	299 716,96	145 500,00	145 500,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	23 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	3 000,00		
623	Publicité, publications, relations publiques	92 500,00	24 000,00	24 000,00
6231	Annonces et insertions	6 500,00		
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00	24 000,00	24 000,00
6238	Divers	41 000,00		
624	Transports de biens et transports collectifs	1 500,00		
6247	Transports collectifs	1 500,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	57 674,33	13 000,00	13 000,00
6251	Voyages et déplacements	37 674,33	6 500,00	6 500,00
6256	Missions	10 250,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	9 750,00	4 000,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	65 000,00	57 186,97	57 186,97
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	10 186,97	10 186,97
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	47 000,00	47 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00		
628	Divers	34 500,00	26 100,00	26 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	14 100,00	14 100,00
6288	Autres services extérieurs	23 500,00	12 000,00	12 000,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	6 500,00	7 000,00	7 000,00
6351	Impôts directs	6 500,00	7 000,00	7 000,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 656 345,81	1 740 440,29	1 740 440,29
621	Personnel extérieur au service	205 700,00	109 000,00	109 000,00
6218	Autre personnel extérieur	205 700,00	109 000,00	109 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	86 797,17	29 047,36	29 047,36
6331	Versement mobilité	52 804,68	17 230,43	17 230,43
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 508,41	4 063,24	4 063,24
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	20 484,08	7 753,69	7 753,69
64	Charges de personnel	4 363 848,64	1 602 392,93	1 602 392,93
641	Rémunérations du personnel	3 009 796,17	1 139 320,36	1 139 320,36
6411	Personnel titulaire	1 761 217,40	801 639,67	801 639,67
64111	Rémunération principale	1 722 685,88	790 359,28	790 359,28

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	38 531,52	11 280,39	11 280,39
6413	Personnel non titulaire	1 248 578,77	337 680,69	337 680,69
64131	Rémunérations	1 248 578,77	337 680,69	337 680,69
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 245 584,47	381 596,05	381 596,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	567 634,13	185 334,95	185 334,95
6453	Cotisations aux caisses de retraites	619 669,42	179 577,72	179 577,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	42 637,22	16 683,38	16 683,38
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 643,70		
647	Autres charges sociales	9 156,00	41 076,52	41 076,52
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 156,00	41 076,52	41 076,52
648	Autres charges de personnel	99 312,00	40 400,00	40 400,00
6488	Autres charges	99 312,00	40 400,00	40 400,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	125 500,00	43 200,00	43 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	119 000,00	43 200,00	43 200,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	50 000,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	69 000,00	43 200,00	43 200,00
658	Charges diverses de la gestion courante	6 500,00		
6588	Autres charges diverses de gestion courante	6 500,00		
65888	Autres	6 500,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	5 872 006,25	2 510 698,03	2 510 698,03

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	5 000,00		
661	Charges d'intérêts	5 000,00		
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts crédeurs	5 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	5 877 006,25	2 510 698,03	2 510 698,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	49 260,31		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	49 260,31		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 260,31		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	49 260,31		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 926 266,56	2 510 698,03	2 510 698,03

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 510 698,03
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	39 758,40	16 057,60	16 057,60
6479	Remboursements sur autres charges sociales	39 758,40	16 057,60	16 057,60
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	4 831 508,32	2 492 640,43	2 492 640,43
747	Participations	4 831 508,32	2 492 640,43	2 492 640,43
7471	État	300 000,00		
74718	Autres	300 000,00		
7472	Régions	4 215 750,00	2 290 900,00	2 290 900,00
7473	Départements	35 367,00	35 367,00	35 367,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	78 766,96	27 243,45	27 243,45
7478	Autres organismes	201 624,36	139 129,98	139 129,98
75	Autres produits de gestion courante		2 000,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante		2 000,00	2 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		2 000,00	2 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	4 871 266,72	2 510 698,03	2 510 698,03

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	4 871 266,72	2 510 698,03	2 510 698,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 871 266,72	2 510 698,03	2 510 698,03

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 510 698,03
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats ;



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	40 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	40 000,00		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	390 693,62		
218	Autres immobilisations corporelles	390 693,62		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	90 000,00		
2182	Matériel de transport	85 693,62		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	70 000,00		
2184	Mobilier	65 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	430 693,62		
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00		
	Total des dépenses financières	20 000,00		
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	450 693,62		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	450 693,62		

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
---	----------------------------------	--

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--	--

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>	49 260,31		
281	<i>Amortissements des immobilisations corporelles</i>	49 260,31		
2818	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	49 260,31		
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	3 318,56		
28182	<i>Matériel de transport</i>	25 761,06		
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	20 180,69		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 260,31		
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	49 260,31		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	49 260,31		

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	21	16
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	2	2
Attaché principal	4	4
Attaché	3	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	0
Adjoint administratif	2	1
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	22	13
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	5	2
Ingénieur	11	6
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	0	0
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	43	29

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
Rédacteur	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	0	0

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

43

29

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes
---	-------------------

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	21	16
Fonction publique	13	9
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	6	5
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	2	2
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	22	13
Fonction publique	20	11
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	43	29

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibérations au 3 février 2022	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	33	20
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	0	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	8	7
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	2	2
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 3 FEVRIER 2022	43	29

Département	Nord	Exercice 2022 n°22-1086
Trésorerie	Trésorerie de Lille	
Etablissement	Syndicat Mixte des P.N.R. du NORD/PAS-DE-CALAIS	
Délibération	BUDGET PRIMITIF	

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président, Pour copie Conforme, Le Président,	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14 dont 13 visio 1 présent Nombre de suffrages exprimés : 16 (2 pour voix) Votes : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 17 janvier 2022
---	---

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le :
 Les membres du Comité Syndical :

03-févr-22

BOISSEAUX Anne-Sophie PNR Avesnois Pour	CLERC-CUVELIER Sylvie PNR Avesnois Pour	CLOSSET-KOP Deborah CESER Pour	COLSON Aurore Conseil Régional Pour
COUSIN Alexandre Conseil Régional Pour	GAYOT Philippe CESER Pour	HANSEN-CATTA Paul Henry Conseil Régional	JANIER-DUBRY Nelly Conseil Régional Pour
JOUVENEL Anthony Conseil Régional Pour	LELONG Grégory PNR Scarpe-Escaut	PONCHAUX Danièle Conseil Régional Pour	POUPART Patricia Conseil Régional Pour
SONZOGNI Claire PNR Caps et Marais d'Opale Pour	TACCOEN Jean-Michel PNR Caps et Marais d'Opale	VAN POUCKE Didier PNR Scarpe-Escaut Pour	VERBRUGGHE Ginette CESER Pour
WAROT-LEMAIRE Sophie PNR Caps et Marais d'Opale Pour	WASCAT Benoît PNR Avesnois Pour	ZINGRAFF Raymond PNR Scarpe-Escaut Pour	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le
 Et de la publication, le
 Le Président,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures suivantes, relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1087

Réunion du : 03 février 2022
Date de convocation : 17 janvier 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoit WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG, Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Subvention 2022 au Comité des œuvres sociales.

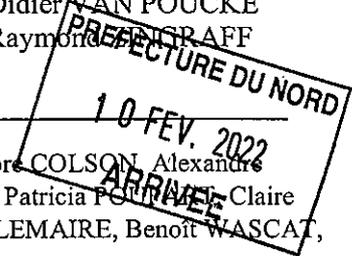
Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Comité des œuvres sociales, association loi 1901 enregistrée sous le n° 0595040683,



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu le Budget primitif du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), adopté pour 2022,

Vu la convention passée entre le Comité des œuvres sociales (COS) et le Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), au titre de la délibération n°20-983 adoptée le 27 janvier 2020, pour la période 2020-2022,

Considérant le courrier de demande de subvention du Président du COS en date du 5 janvier 2022,

Décide d'attribuer une avance de 10 000 € (dix mille euros), qui sera versée au Comité des œuvres sociales (COS) dès le caractère exécutoire de la présente délibération,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre 65, article 6574,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1088

Réunion du :

03 février 2022

Date de convocation :

17 janvier 2022

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escout
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG. Jean-Michel TACCOEN.

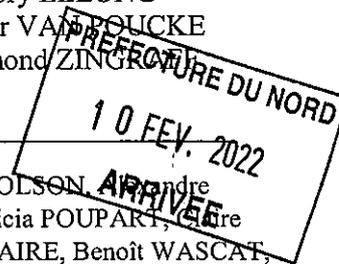
- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Avis favorable à l'engagement de la procédure de modification des statuts du Syndicat mixte et autorisation donnée au Président de poursuivre les opérations préparatoires et de concerter les membres.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces Naturels Régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts et le règlement intérieur d'Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux et notamment son article 3.1.2. : « Evolutions fonctionnelles et statutaires d'ENRx à l'horizon 2021 » et son avenant n°2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Vu la délibération n°2020.02247, adoptée par le Conseil régional Hauts-de-France le 9 décembre 2020 relative à la réorganisation des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois des Caps et Marais d'Opale ainsi que du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux),

Considérant la décision prise collégalement par la Région, les Parcs concernés et Espaces naturels régionaux de procéder à la réorganisation des ressources et des moyens des syndicats mixtes,

Considérant l'effectivité du changement d'employeur intervenu le 1^{er} octobre 2021, par voie de mutation des agents concernés, entre Espaces naturels régionaux et les Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois des Caps et Marais d'Opale,

Considérant les éléments d'évolutions présentés devant le Comité syndical réuni le 22 novembre 2020 :

- ✓ la diminution des effectifs, la nécessité de toiletter les statuts et de trouver une structuration juridique plus adaptée afin de tenir compte de l'élargissement régional intervenu avec la création de la Région Hauts-de-France et l'évolution des missions induite par ces changements ...), Inscrite dans un cadre défini par la CPO avec la région,
- ✓ la mise en place d'un chantier propre à accueillir au mieux l'évolution des missions, à diversifier les partenariats et les financements, à garantir souplesse et agilité dans le mode de fonctionnement ainsi que le maintien de l'ensemble des emplois quel qu'en soit le statut,
- ✓ le recours à Maître BENECH, avocat en droit public, pour une prestation d'assistance juridique à la nouvelle structuration jusqu'à l'écriture des futurs statuts,
- ✓ les scénarios d'évolution envisagés :
 1. ENRx recentré sur le développement des territoires ruraux,
 2. ENRx dédié pleinement au patrimoine génétique régional,
 3. ENRx dédié pleinement à la préservation de la biodiversité,
 4. ENRx à missions mixtes en fusionnant les scénarios 1 et 2 (recentré sur le développement des territoires ruraux et dédié au patrimoine génétique régional),
 5. ENRx à missions mixtes 1, 2 et 3 afin d'intégrer explicitement les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.
- ✓ le calendrier qui fixe la validation politique et administrative de la nouvelle structure et de ses missions au 1^{er} janvier 2023.

Considérant la procédure prévue à l'article 17 des statuts renvoyant à l'article 8, cette procédure nécessite tout d'abord une demande officielle de modification de la part des deux tiers des Membres (Région et Parcs) ; ensuite, une délibération du Comité syndical approuvera

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

la modification des statuts puis une ratification de cette modification devra être adoptée par les assemblées délibérantes des membres constitutifs qui devront produire une délibération conforme ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Emet un avis favorable à l'engagement de la procédure de modification des statuts du Syndicat mixte au vu des décisions antérieures du Conseil régional Hauts-de-France, des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois des Caps et Marais d'Opale ainsi que du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux), des analyses du cabinet de Maître François BENECH Avocat et des rapports d'étapes présentés devant le Comité syndical le 22 novembre 2020 et le 13 décembre 2020 ;

Autorise le Président à :

- Poursuivre les analyses pour établir un avant-projet de statuts modifiés ;
- Mener les négociations et concertations nécessaires à cette évolution statutaire et fonctionnelle avec ses membres, les services de l'Etat (Contrôle de la légalité, SGAR, Paierie régionale, ...) et l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'être associés à la définition du projet ;
- Solliciter des Membres du Syndicat mixte, sur la base d'un avant-projet, la demande officielle de modification telle qu'elle est prévue par l'article 8 des statuts actuels, afin de permettre ensuite au comité syndical de délibérer sur cette modification statutaire ;
- Poursuivre la prestation d'assistance juridique du cabinet de Maître BENECH pour ce faire ;

Rappelle que :

- la concertation avec le personnel dans le processus d'évolution se poursuivra dans le cadre du Comité de Pilotage interne dédié à la conduite du changement et via les instances paritaires,
- le Comité syndical sera informé lors de chacune de ses réunions de l'évolution de ce projet et sera appelé à délibérer sur la base des demandes qui auront été reçues officiellement de la part des membres en application de l'article 8 des statuts actuels ;

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / enrx@enrx.fr

enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1089

Réunion du :

03 février 2022

Date de convocation :

17 janvier 2022

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG. Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

enrx.fr / plantonsleddecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,
Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

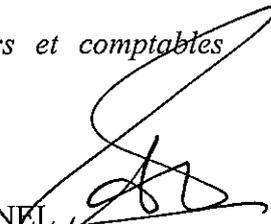
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL 
Président du Syndicat mixte.

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crq@enrx.fr

enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu



**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	21	16
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	2	2
Attaché principal	4	4
Attaché	3	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	0
Adjoint administratif	2	1
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	22	13
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	5	2
Ingénieur	11	6
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	0	0
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	43	29

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
Rédacteur	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	0	0

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

43

29

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	21	16
Fonction publique	13	9
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	6	5
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	2	2
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	22	13
Fonction publique	20	11
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	43	29

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibération n°22 - 1089 au 3 février 2022	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	33	20
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	0	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	8	7
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	2	2
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 3 FEVRIER 2022	43	29

**ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

A compter du 3 février 2022, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Directeur	Directeur Général	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Directeur	Directeur Adjoint Caps et Marais d'Opale	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	SG Administration du Syndicat mixte	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	Compta., Finances, Gestion, RH	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	coordination des programmes techniques du CRRG	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	Expertise et veille juridique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	Ressources humaines	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	patrimoine bâti	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	Education à l'environnement et DD	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	Communication interne	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	Secrétaire de Direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	Secrétariat-congés-frais de mission	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	gestion paie - carrière	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	Secrétariat de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	accueil et assistance administrative	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1ère cl	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	Accueil - Photos et Iconographie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	Europe/sport de nature/mécénat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	Développement économique rural	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	Education à l'environnement et développement durable	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur adjoint ENRx	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur CRRG - Directeur adjoint ENRx	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	responsable de la mission biodiversité	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur adjoint Scarpe Escaut	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	responsable du pôle mobilisation-écocitoyenneté	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	patrimoine fruitier et responsable des collections	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	patrimoine animal et filières	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	patrimoine légumier et céréaliier régional	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Arboriculture fruitière - patrimoine	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	responsable de la mission climat énergie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Energie - Climat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	S.I.G. Evaluation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Patrimoine et milieux naturels	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	responsable de la mission paysage et aménagement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	chgnt climatique/transiti on énergétique/TRI	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	coordination PLD et opérations associées	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn princ 1ère cl		Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	arboriculture fruitière-gestion technique du verger conservatoire en AB-responsable du verger	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique princ 1ère classe	assistantce technique du patrimoine fruitier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Coursier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1090

Réunion du : 03 février 2022
Date de convocation : 17 janvier 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps
d'Opale**
Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF



Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG. Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

*Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre
Coordination-Gestion-Administration,*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 03 FEVRIER 2022**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	0%
<i>Directeur territorial</i>	0%
<i>Attaché principal</i>	0%
<i>Attaché</i>	0%
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	100%
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Rédacteur</i>	0%
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	25 %
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Adjoint Administratif</i>	100%

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur en chef</i>	0%
<i>Ingénieur hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur principal</i>	50%
<i>Ingénieur</i>	0%
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	100%
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	0%
<i>Technicien</i>	100%
<i>Agent de maîtrise principal</i>	0%
<i>Agent de maîtrise</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Adjoint Technique</i>	100%

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of statistical techniques. Each method has its own strengths and limitations, and it is important to choose the most appropriate one for the specific situation.

3. The third part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns, trends, and anomalies in the data. It also involves testing hypotheses and drawing conclusions based on the results.

4. The final part of the document discusses the importance of reporting the results of the analysis. This involves presenting the findings in a clear and concise manner, and providing recommendations based on the results.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1091

Réunion du :

03 février 2022

Date de convocation : 17 janvier 2022

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG, Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

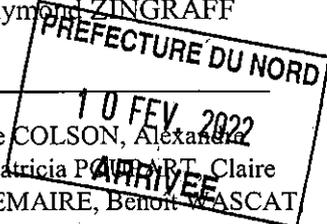
Objet : Modalités de mise œuvre de la dématérialisation des documents d'Espaces naturels régionaux soumis au Contrôle de légalité et au Contrôle budgétaire

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu l'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°21 – 1057 votée par le Comité syndical d'ENRx le 16 juin 2021 afin d'adopter l'avenant n°2 2021-2022 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant qu'un dispositif, initié par le ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes Budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

Considérant qu'« Actes » concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département.

Considérant qu'« AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la collectivité : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

Décide de moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les actes afférents à l'application de celle-ci auprès d'un opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

Autorise le Président à proposer donc au Comité Syndical d'engager le syndicat mixte Espaces naturels dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat,

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

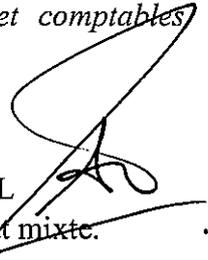
Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.



LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

enrx.fr / plantonsleddecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1092

Réunion du : 03 février 2022

Date de convocation : 17 janvier 2022

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR Scarpe-Escaut

Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG, Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Modalités de mise à disposition annuelle (2022) de la plate-forme numérique du réseau collaboratif des acteurs et projets territoriaux dénommé RECOLTE.

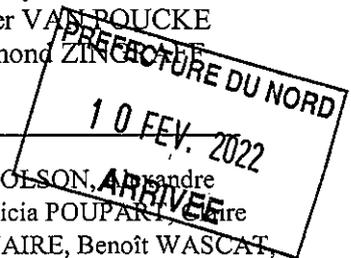
Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°21 – 1057 votée par le Comité syndical d'ENRx le 16 juin 2021 afin d'adopter l'avenant n°2 2021-2022 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le principe de renouvellement annuel des conventions de mise à disposition de RECOLTE, afin de mutualiser ce service-outil collaboratif fondé et administré par Espaces naturels régionaux,

Considérant la volonté des partenaires signataires de bénéficier de la plateforme RECOLTE, pour leurs propres usages,

Considérant la nécessité de maîtriser les coûts d'accès et d'utilisation, facturés aux nombres d'utilisateurs actifs par l'éditeur de la plateforme et de partager ces coûts avec les structures qui utilisent RECOLTE,

Considérant le modèle de convention-type de mise à disposition précisant, pour chacune des structures, en fonction de son siège social et du nombre d'utilisateurs d'une communauté de référence, le montant de la contribution forfaitaire annuelle dont elle devra s'acquitter,

Décide de poursuivre, en 2022, la mise à disposition à titre onéreux de RECOLTE au moyen de conventions à passer avec des structures publiques ou privées volontaires,

Décide d'établir des conventions de mises à disposition distinctes selon la localisation du siège social de la structure qui en fait la demande (en ou hors région Hauts-de-France),

Décide de conditionner le conventionnement des structures hors région à la participation d'un ou plusieurs acteurs des Hauts-de-France dans les communautés créées par la structure conventionnée,

Décide de proposer une convention de mise à disposition dès la première création de communauté de travail (métier, projet, actualités professionnelles...) dans la plateforme numérique RECOLTE,

Décide de fixer la participation annuelle aux frais d'accès des utilisateurs et d'hébergement des données liées à l'usage de RECOLTE, pour les structures partenaires dont le siège social est en Hauts-de-France, comme suit :

- **150 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 2 à 24 utilisateurs,**
- **375 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 25 à 49 utilisateurs,**
- **750 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 50 à 99 utilisateurs,**
- **1 500 € par structure créant une ou plusieurs communautés de plus de 100 utilisateurs.**

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Décide de fixer la participation annuelle aux frais d'accès des utilisateurs et d'hébergement des données liées à l'usage de RECOLTE, pour les structures partenaires dont le siège social est en dehors des Hauts-de-France, comme suit :

- **300 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 2 à 24 utilisateurs,**
- **700 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 25 à 49 utilisateurs,**
- **1 400 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 50 à 99 utilisateurs,**
- **2 800 € par structure créant une ou plusieurs communautés de plus de 100 utilisateurs,**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

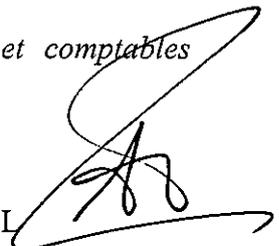
Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1093

Réunion du : 03 février 2022
Date de convocation : 17 janvier 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Déborah CLOSSET-KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT,

Membres absents excusés : Paul Henry HANSEN-CATTA, Grégory LELONG, Jean-Michel TACCOEN.

- Soit 14 membres présents dont 13 en visio et 1 présent, représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention-cadre de coopération public-public 2022-2024 entre la Commune de HEM (59) et Espaces naturels régionaux, au titre du Centre Régional de Ressources

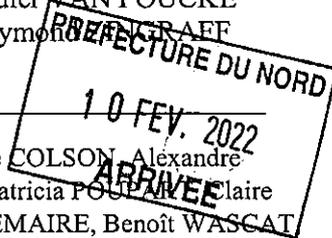
Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment les mesures relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire,

Vu l'article L.2511-6 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),

Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces Naturels Régionaux,

Vu la délibération n°21 – 1057 votée par le Comité syndical d'ENRx le 16 juin 2021 afin d'adopter l'avenant n°2 2021-2022 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

Considérant la volonté de la Commune d'Hem de valoriser ses espaces verts pour en faire des espaces récréatifs et nourriciers, de préserver et renaturer 10 hectares de pâturages en espace de biodiversité, passant par une politique dynamique et ambitieuse de plantations (avec notamment les forêts urbaines), incluant des variétés locales d'arbres et d'arbustes au moyen de pratiques de gestion écologiques des espaces verts adaptés,

Considérant qu'elle souhaite également mettre en place des projets d'éco-pâturage utilisant des races régionales,

Considérant qu'elle souhaite enfin s'inscrire dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Nature ».

Considérant l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier, légumier et animal domestique régional d'être valorisé auprès des collectivités et du public,

Décide, en conséquence, d'adopter cette convention-cadre (de coopération public-public) entre la Commune de Hem et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour concourir à la gestion des espaces naturels de cette commune en valorisant les ressources génétiques agricoles régionales, afin d'assurer la préservation de la biodiversité locale.

Impute la recette annuelle d'un montant de 3000 euros (sur 3 ans, liée à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrq@enrx.fr

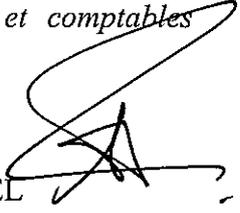
enrx.fr / plantonsleddecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL 
Président du Syndicat mixte.

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / projet-bluester.eu





**Convention-cadre
de coopération public-public
entre
la Commune de HEM
et
Espaces naturels régionaux,
au titre du Centre Régional de Ressources
Génétiques**

**POUR LA VALORISATION DES RESSOURCES GENETIQUES
AGRICOLLES :
PATRIMOINE FRUITIER, LEGUMIER REGIONAL ET DES RACES ANIMALES
LOCALES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HEM**

2022 - 2024

Entre

La Commune de HEM, représentée par son Maire, Monsieur **Francis VERCAMER**, agissant en application de la délibération n° XX/... du XXXXXX,

Désignée sous les termes « **La Collectivité** », d'une part

Et

Le Syndicat mixte « **Espaces naturels régionaux** » agissant au titre des activités du « **Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France** », représenté par son Président **Monsieur Anthony JOUVENEL**, agissant en application de la délibération n°2021 – 1065 du Comité syndical du 22 novembre 2021,

Désigné sous les termes « **ENRx / CRRG** », d'autre part

Vu l'article L.2511-6 du code de la commande publique

Vu les statuts du syndicat mixte d'Espaces naturels régionaux

Vu les compétences exercées par la collectivité en vertu de l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2021

Vu la délibération du Comité syndical d'Espaces naturels régionaux en date du 3 février 2022.

Il est convenu ce qui suit :

Exposé

La collectivité au titre de ses compétences et Espaces naturels régionaux (ENRx) – au titre de sa mission régionale du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) – ont le souhait d’engager une coopération dans le cadre de la préservation de la biodiversité locale.

Ce présent accord « public-public » formalise les objectifs opérationnels communs pour réaliser cette ambition, précise les interactions et mutualisations entre les deux signataires.

La présente coopération entre ENRx / CRRG et la Collectivité s’inscrit dans la mise en œuvre de son Guide des orientations politiques Hemoises 2020-2026 (GOPH).

La commune de Hem souhaite valoriser ses espaces verts pour en faire des espaces récréatifs et nourriciers. Elle souhaite également préserver et renaturer 10 hectares de pâturages en espace de biodiversité. Ces objectifs passent par une politique dynamique et ambitieuse de plantations (avec notamment les forêts urbaines), incluant des variétés locales d’arbres et d’arbustes mais aussi du maraîchage en permaculture, ainsi que par des pratiques de gestion écologiques des espaces verts adaptées. Elle souhaite également s’inscrire dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Nature ».

Espaces naturels régionaux (ENRx), structure unique en France, est le Syndicat mixte créé par la Région Hauts-de-France avec le Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER) et les Parcs naturels régionaux.

Il développe une ingénierie technique sur les thèmes de la biodiversité, trame verte et bleue, opération de commandes groupées d’arbres et d’arbustes « Plantons le décor© », agriculture durable, urbanisme en milieu rural, eau, paysages, éducation au territoire et à l’environnement, énergie et transition énergétique et à la mission régionale du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG Hauts-de-France) et contribue à l’accompagnement des Parcs naturels régionaux au vu des enjeux territoriaux et régionaux.

Ainsi à l’échelle des Hauts-de-France, la mission du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) valorise et conserve le patrimoine fruitier, légumier, céréalier cultivé et les races animales domestiques à petits effectifs de la région.

Il a notamment pour objet la mutualisation et la diffusion des expériences et des acquis sur le territoire régional.

Il est financé principalement par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des actions précisées dans une convention d’objectifs pluriannuelle.

Le Centre Régional de Ressources Génétiques, mission publique originale d’Espaces naturels régionaux a été créé en 1984. Il s’est installé sur la métropole lilloise, à Villeneuve d’Ascq (bureaux) aux abords du Verger conservatoire régional central (12 hectares) qu’il gère. Son action se développe sur tous les Hauts-de-France, à des coopérations avec plusieurs territoires organisés de la région, et avec des partenaires wallons dans un cadre transfrontalier. Le CRRG développe aussi des actions à l’échelle nationale et dans le cadre du réseau des CRRGs en France et au-delà.

D'autres communes de la Métropole Européenne de Lille (exemples : Tourcoing, Lille, Villeneuve d'Ascq, Ronchin...) et des partenaires de la métropole (exemple : Centre Hospitalier de Roubaix, ...) ont déjà conventionnés avec le ENRX / CRRG sur des actions qui leurs sont spécifiques.

L'implantation du CRRG et de son Verger conservatoire central (parmi les 16 vergers conservatoires implantés dans la région) sur la commune de Villeneuve d'Ascq permettra un partenariat de proximité avec la Commune de Ronchin. Une partie du Verger conservatoire est installée, sous convention, sur une propriété de la MEL, l'autre étant sur une propriété de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le travail d'inventaire et de collecte engagé depuis plus de 35 ans a permis au CRRG de retrouver, d'identifier, de mettre en collection près de 1 700 variétés anciennes de fruitières (regroupées dans le Verger conservatoire régional à Villeneuve d'Ascq) et des parcelles professionnelles. Le verger conservatoire régional de Villeneuve d'Ascq est devenu un « verger-pilote » de par la richesse de ses collections. Les techniciens du CRRG spécialisés en arboriculture fruitière respectueuse de l'environnement sont reconnus pour la pertinence de leurs travaux d'évaluation et pour leurs compétences techniques. 250 souches locales régionales de plantes potagères (légumes) y sont également conservées ainsi que près de 70 variétés de céréales (blés et orges notamment). Cette grande diversité se retrouve aussi dans le domaine animal : deux races bovines (Rouge flamande, Bleue du Nord), deux races de chevaux de trait (Boulonnais, Trait du Nord), une race de mouton (Boulonnais) et 23 races de basse-cour (avicoles et cunicole). L'expertise du CRRG est également reconnue en appui aux filières économiques issues des patrimoines régionaux.

Le CRRG assure ainsi plusieurs missions dans les domaines techniques et scientifiques, et anime des réseaux de professionnels :

- la responsabilité de 3 collections régionales de variétés de fruits, de légumes et céréales (Identification et évaluation des variétés) ;
- l'organisation de programmes d'amélioration et de création variétale : expérimentation, accompagnement et relance de filières locales avec les producteurs et éleveurs ;
- la participation à l'animation de collectifs et d'associations de producteurs ou d'éleveurs contribuant à la génétique des races locales, à la promotion et la valorisation des produits ;
- les actions pour la relance et la conservation des races régionales à petits effectifs ;
- la transmission des savoir-faire et mobilisation des particuliers et collectivités autour de ces enjeux ;
- l'élaboration et diffusion d'offres de formations, conseils et de commandes groupées sur les patrimoines fruitier, légumier et animal rassemblées annuellement dans « Autour du Verger, du Potager et de la Prairie) ;
- l'organisation d'évènements régionaux : « PomExpo » (Salon pomologique régional et transfrontalier à Villeneuve d'Ascq tous les 2 ans), les Portes ouvertes du Centre Régional de Ressources Génétiques.
- Les actions d'éco-pâturage avec races locales et de montage de filières économiques (quelques exemples : IGP ail fumé d'Arleux, viande « Rouge Flamande d'Excellence », filière « agneau Boulonnais, agneau des terroirs du Nord », Novafruits, IGP et LR Lingot du Nord, ...);
- La mise à disposition de documents en ligne sur les sites internet : www.enrx.fr/Ressources-genetiques et www.biodimestica.eu.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objectifs de préciser les termes de la coopération entre ces deux organismes publics concourant à un objectif commun formulé de la manière suivante :

« Valoriser les espaces verts de la commune de HEM à travers la plantation de variétés fruitières et potagères régionales et par la mise en place de projets d'éco-pâturage utilisant des races régionales ».

Cette convention-cadre liste les axes de mutualisation des actions des deux organismes concourant à l'aboutissement de cet objectif commun. Elle donnera lieu à l'établissement d'une mise à jour de la présente annexe « **Programme d'actions et Planning prévisionnel** » à cette convention qui précisera les modalités techniques d'exécution des opérations locales.

ARTICLE 2 : Programme de coopération public-public

La mise en œuvre de la coopération entre le ENRX / CRRG et la Collectivité s'appuie sur le programme d'actions répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- réaliser un diagnostic écologique et établir un plan d'aménagement et de mise en valeur écologique et paysagère des espaces verts publics et privés ouverts à l'échelle de la ville, pour favoriser la biodiversité et le développement de la faune locale diurne et nocturne pour l'ensemble des espaces verts et l'espace de biodiversité de la base de loisirs (10ha),
- organiser un plan boisement (arbres, haie, fruitiers) sur les 5 prochaines années avec des plantations régulières d'arbres fruitiers et de variétés potagères, chaque année pour les 3 prochaines années et au-delà (carré potager Croq'Hémois, jardins familiaux, massifs en ville, école de permaculture, mini verger en ville),
- former à la taille, au greffage et sur-greffage, aux récoltes, ou encore à la plantation de haies diversifiées les agents du service Espaces verts de la collectivité sur place ou ailleurs, et aussi d'autres acteurs locaux (habitants, etc... en ville ou chez un particulier),
- mettre en place un mode de gestion écologique des espaces verts publics par l'étude de faisabilité et la mise en place de projets d'éco-pâturage avec un éleveur de races régionales, inclus dans le cadre du diagnostic écologique (en aide au BE).
- travailler à l'élaboration de son plan de gestion globale, intégrant l'ensemble de ces nouveaux projets,
- valoriser les plantations à travers une politique de communication,
- mettre en place une dynamique citoyenne et pédagogique autour des projets de plantations et d'aménagement des espaces verts, en mobilisant les différents acteurs du territoire sur la mise en œuvre de ces projets, à raison de 2 actions participatives minimum par an (plantation et entretien).

ENRX / CRRG peut accompagner la Collectivité tout au long du projet. Toutefois, l'accompagnement n'inclut pas la mobilisation des habitants et des acteurs de proximité.

La déclinaison de ces objectifs opérationnels par rapport au projet de la Commune de HEM est présentée en annexe de la présente convention.

Cette annexe « programme d'actions et planning prévisionnels » précisera chaque année les modalités de mise en œuvre et de réalisation entre les partenaires.

Article 3 : Participation financière de la Collectivité

S'agissant d'une coopération public-public, la participation de la Commune ne pourra correspondre à maxima, qu'à la contrepartie des coûts supportés par Espaces naturels régionaux, soit le remboursement correspondant aux charges du service, et ce conformément à la directive 2014/24/UE du 26 février 2014, cons. 33-3^{ème} alinéa.

Des avenants, comme précisé à l'Article 7, pourront établir le détail technique de la coopération entre les deux parties ou modifier certains termes de cette convention, si besoin est.

Cette coopération exclut toute sous-traitance des actions par un opérateur privé.

3.1 Modalités de versement de cette participation

Cette convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans, à hauteur de 3 000 Euros TTC (*Trois mille Euros*) par an, soit un total de 9 000 Euros TTC (*Neuf mille Euros*) sur trois ans.

Les versements se feront annuellement, suite à l'envoi d'une demande de versement par simple courrier des services financiers d'Espaces naturels régionaux aux services compétents de la Collectivité.

Un programme annuel sera établi au cours du dernier trimestre de l'année n pour l'année n+1 entre les parties.

Le programme et planning prévisionnels des actions sont présentés en annexe pour les trois prochaines années. Ils seront précisés chaque année, par une mise à jour validé par chacune des parties, au regard des avancées de la mise en œuvre du partenariat.

Si le programme devait s'élargir à d'autres opérations spécifiques non prévues à la signature de la convention, un avenant devra alors être rédigé précisant ses objectifs, sa planification et la participation financière inhérente. Cela renvoie aux modalités d'animation et de gouvernance de la présence coopération, et notamment à la réunion annuelle et son compte rendu.

3.2 Coordonnées bancaires d'Espaces naturels régionaux

Paierie régionale Hauts-de-France
151 Bd Hoover
59000 Lille
RIB 053
RI : 30001 00468 C5980000000 76
IBAN : FR48 3000 1004 68C5 98000 0000 076
BIC : BDFEFRPPCCT

Le règlement a lieu par virement et s'effectue selon les règles de la comptabilité publique et du Code de la commande publique.

Article 4 : Valorisation des échanges et collaborations

Les collaborations issues de la présente convention feront l'objet de valorisations communes, notamment au travers d'éditions de documents, de créations d'outils pédagogiques ou techniques, de comptes rendus ou de productions numériques.

Les productions permettront de valoriser les résultats des mesures de gestion mises en place. La Collectivité et le ENRX / CRRG pourront associer leurs partenaires à ces projets.

La Collectivité s'engage à faire apparaître la mention de la coopération avec Espaces naturels régionaux au titre du Centre Régional de Ressources Génétiques en faisant figurer de manière lisible le logo du ENRX / CRRG, dans le respect de la charte graphique.

De même, le ENRX / CRRG indiquera la mention de la « coopération avec la Commune de Hem » en faisant figurer de manière lisible le logo de la Collectivité dans le respect de la charte graphique.

Article 5 : Gouvernance, rencontres techniques et bilan d'activités

Les signataires s'engagent à se réunir une fois par an en fin d'année pour réaliser le bilan de l'année écoulée, envisager la réactualisation du programme d'actions et du planning prévisionnel pour l'année suivante. Le compte rendu de cette réunion fera office de bilan d'action et de programmation.

D'autres réunions techniques pourront avoir lieu en cours d'année sur des thématiques spécifiques comme par exemple les plantations avec les associations de la ville ou avec les éleveurs pour ce qui concerne les opérations d'éco-pâturage. Ces éléments d'actualisation seront également formalisés dans le compte rendu « bilan ».

Un compte rendu sera obligatoirement rédigé et validé par les parties. Les parties s'accorderont sur la réalisation de celui-ci.

Article 6 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux signataires et aura pour terme le 31 décembre 2024.

Il peut y être mis fin par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire de la présente convention.

La présente convention pourra faire l'objet d'avenant permettant la prolongation de la durée d'une année d'un commun accord des parties.

Article 7 : Modification et résiliation de la convention

Les deux signataires pourront enrichir leur partenariat et ouvrir de nouvelles pistes d'actions annuellement lors de la réunion bilan de fin d'année. Ces nouvelles actions devront être discutées et acceptées par les deux parties et précisées en annexe dans le programme d'action et le planning prévisionnel de l'année suivante.

Si les nouvelles actions envisagées excèdent les objectifs initialement définis ou le cadre général de la collaboration, la présente convention devra faire l'objet d'un avenant permettant la modification d'un ou plusieurs articles.

Article 8 : Règlement des litiges

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuses.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Hem, le / / 2022

à Lille, le / / 2022

Pour la Commune de Hem

**Pour le Syndicat mixte
Espaces naturels régionaux**

**Le Maire
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille**

Le Président

Francis VERCAMER

Anthony JOUVENEL

Annexe de la Convention-cadre de coopération public-public entre la Commune de HEM et Espaces naturels régionaux, au titre du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG)

La commune de Hem souhaite valoriser ses espaces verts pour en faire des espaces récréatifs et nourriciers. Elle souhaite également préserver et renaturer 10 hectares de pâturages en espace de biodiversité. Ces objectifs passent par une politique dynamique et ambitieuse de plantations (avec notamment les forêts urbaines), incluant des variétés locales d'arbres et d'arbustes mais aussi du maraîchage en permaculture, ainsi que par des pratiques de gestion écologiques des espaces verts adaptées. Elle souhaite également s'inscrire dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Nature ».

Afin de mettre en œuvre ces objectifs opérationnels, le ENRX / CRRG et la commune de Hem prévoient le planning prévisionnel suivant :

2022 :

Afin de mettre en œuvre ces objectifs opérationnels, le ENRX / CRRG et la commune de Hem prévoient le planning prévisionnel suivant :

- Accompagnement du projet d'aménagement du verger du parc de la mairie, (fourniture de quelques fruitiers spécifiques non disponibles sur le marché)

- Accompagnement du projet d'aménagement de l'espace de biodiversité de la base de loisirs pour en faire un site pilote alliant renaturation et sensibilisation citoyenne :

- Perspectives de plantation (ripisilve, saules têtard, labellisation des plants végétal local),
- Accompagnement, conseil et réflexion sur la faisabilité de projet d'éco-pâturage pour un entretien écologique du site,
- Sensibilisation citoyenne (trouée d'observation et observatoire prévus, sciences participatives souhaitées) ...

- Participation d'ENRX / CRRG au Comité de suivi de l'étude pré-opérationnelle (diagnostic écologique et plan d'aménagement et de mise en valeur écologique et paysagère des espaces verts, 4 zones) et aux réflexions sur la stratégie de plantations de la ville sur les 5 prochaines années : identification des sites à planter (espaces publics communaux et métropolitains, espaces privés ouverts au public comme ceux de bailleurs par exemple...), priorisation et planification, choix des variétés, plan de plantation, conseils d'entretien...) et en matière d'éco-pâturage,

- Accompagnement d'ENRX / CRRG au Comité de suivi de l'étude pré-opérationnelle en matière d'éco-pâturage (préconisations d'aménagement, partage d'expériences, mise en relation avec des acteurs locaux pour la réalisation de devis...)

- Accompagnement dans l'élaboration d'un plan Haie et d'une aide à la plantation pour les particuliers (cela pourra faire l'objet d'avenants éventuels selon le mode d'achat des végétaux, opération type Plantons le décor).

- Aide à la réflexion sur les critères à intégrer lors du renouvellement du CCTP de plantations (label végétal local...) ou éventuellement sur d'autres dispositifs alternatif (contrat de culture,

intermédiaire ENRX / CRRG pour plan Haie).

- Aide à la recherche de financements liés aux plantations.

- Plan de formation 2022. Prévisionnel :

- Une formation à la taille des arbres fruitiers à destination des habitants / jardiniers des jardins familiaux (école Victor Hugo)
- Une formation à la taille des haies à destination des agents techniques (**formation payante non intégrée dans la participation financière liée à cette convention, Article 3**)

Réaliser une visite pédagogique lors d'un rendez-vous Nature par exemple du verger conservatoire du Héron ?

- Aide à la communication sur les variétés régionales plantées les précédentes années (cartographie à réaliser),

- Accompagnement du projet comestible en ville en poursuivant la dynamisation des carrés potagers Croq'hémois.

Dans le cadre de ces actions, une visite sera organisée avec la collectivité.

- Réaliser une expertise pomologique du verger du parc de la mairie en Aout /Sept 2022.

- Réunion bilan 2022 et rédaction du programme d'actions et planning prévisionnel 2023.

2023 :

- Accompagnement du projet d'aménagement verger du rucher avec la plantation de végétaux labellisés « végétal local » ;

- Point sur l'avancement du projet d'espace de biodiversité de la base de loisirs : création de mares, bosquets.

- Accompagnement sur les aménagements d'autres espaces verts (**à définir**) selon l'étude réalisée en 2022.

- Poursuite de la stratégie de boisement, définition des sites et aide à la conception des projets de plantations pour les espaces publics et sites accessibles avec les 400m de haie chemin du tri en plantation participative.

- Communication à destination des habitants et des entreprises privées pour les encourager à planter : réflexion sur une opération spécifique (opération type Plantons le décor, ou montage d'une opération spécifique ville / ENRx)

- Aide à la recherche de financements liés aux plantations et à l'éco-pâturage.

- Plan de formation 2023. Prévisionnel :

- Animation-formation à la plantation et l'entretien de haie, à destination des habitants (site à définir)
- Formation greffage d'arbres fruitiers, à destination des habitants

- Accompagnement dans la mise en œuvre du plan Haie (opération type Plantons le décor) et sur l'aide à la plantation pour les particuliers (cela pourra faire l'objet d'avenants éventuels

selon le mode d'achat des végétaux,).

- Accompagnement du projet de plantation de la forêt urbaine dite du dojo dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.
 - Accompagnement du projet comestible en ville au Jardin partagé à l'Epicerie Social et Solidaire (projet du Budget Participatif), au terrain Ladent (projet du Budget Participatif) et à la Maison de l'Emploi.
 - Réunion bilan 2023 et rédaction du programme d'actions et planning prévisionnel 2024.
-

2024 :

- point sur l'avancement du projet d'espace de biodiversité de la base de loisirs ... Remembrement de la Petite Marque (cahier des charges agence de l'eau en cours d'écriture ? préservation de la Loche d'Etang entre autres, droit de pêche par l'AAPPM), ripisilve.
- Accompagnement sur les aménagements d'autres espaces verts (site à définir) selon l'étude réalisée en 2022.
- Finalisation de l'accompagnement dans la mise en place de l'éco-pâturage sur la ville, selon les orientations issues de l'étude réalisée en 2022 (relation avec l'éleveur, mise en place d'une convention...), promotion.
- Aide à la recherche de financements liés aux plantations et à l'éco-pâturage.
- Communication à destination des habitants et des entreprises privées pour les encourager à planter : réflexion sur une opération spécifique (plantons le décor, ou montage d'une opération spécifique ville / ENRx)
- Réunion bilan 2024 et de l'ensemble des trois années (productions écrites ?). Réflexion sur de nouvelles orientations et sur la poursuite ou non du partenariat.

